



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 19 novembre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 21-2025 Adoption de la zone réservée communale et de son règlement

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 21-2025 du 8 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

1. d'adopter la zone réservée communale et son règlement ;
2. de faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions ;
3. de considérer ce préavis comme la réponse au postulat N°11 (2021-2026) de Monsieur le Conseiller communal Patrick du Bois et consorts « *Vers un moratoire partiel sur les constructions par l'établissement de zones réservées* » du 22 mars 2023.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

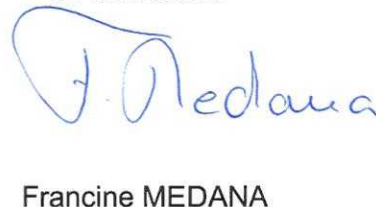
Le Président



Patrick DU BOIS



La Secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 19 novembre 2025